

Ori Tahiti World Cup

Place Toa'ta – 6 Avril et 7 Avril 2018



Rules and Applications

Mis à jour le 27 Novembre 2017 (en vert)

Synthèse

Matani KAINUKU et l'association Nonahere organisent "the 2018 'Ori Tahiti World Cup" ou "La Coupe du Monde de 'Ori Tahiti 2018", en **April 2018**, à To'ata à partir de 16h. C'est une compétition internationale de groupes de danse, de solistes (danseurs et musiciens), de costumiers. Il se veut différent du Heiva i Tahiti, du Hura Tapairu et d'autres compétitions de 'ori tahiti. Elle est ouverte à tout groupe et soliste, de toute nationalité, du monde entier.

Ce concours présente quatre catégories : groupe, solo danse, solo musicien, costumier.

1/ Chaque groupe ou délégation (composée de groupes, de solistes, ...) sera le représentant d'un seul pays et devra obligatoirement présenter un thème tiré du patrimoine de la Polynésie française : une idée, un concept, une légende, un mythe, un événement historique... Chaque groupe devra s'inscrire au moins dans une des catégories.

2/ Chaque soliste doit avoir déjà gagné sur un podium d'une des compétitions de 'ori tahiti en Polynésie française (Heiva, Hura Tapairu, 'ori tahiti solo compétition, 'ori tahiti competition i matavai, ...) ou à l'étranger (Heiva international, Heiva i San José, 'Ori tahiti competition i Guadalajara, Heiva i Tokyo, Heiva i Japan, ...). Il est notamment ouvert aux diplômés du conservatoire ou ceux qui sont en cours d'obtention. Chaque candidat est obligé de présenter un OTEA et un APARIMA sur des thèmes spécifiques et définis par les organisateurs et le règlement. Chaque candidat fait partie d'une seule délégation, d'un seul pays.

3/ Chaque participant ou groupe pour la catégorie « Costum designer » fera parti d'une seule délégation et représentera un pays. Il aura pour mission de présenter 2 costumes de danse basés sur un thème au choix pour une vahine et pour un tane. Les danseurs qui le porteront montreront qu'ils peuvent danser avec le costume. Les costumes seront présentés lors de la soirée Fashion show.

4/ Chaque soliste musicien d'un groupe de Polynésie française ou étranger appartiendra à une délégation ou un pays. Il jouera uniquement des instruments à percussions (idiophones) définis par le règlement. La création portera sur un thème écrit au choix.

Le règlement de la compétition

Article 1 : Les inscriptions

Chaque participant d'un pays, d'une région devra s'enregistrer dans au moins une des catégories suivantes : Groupe de danse, Danseur(se) soliste, Musicien(ne) soliste, Designer de costumes de 'ori tahiti, et/ ou dans les catégories spéciales suivantes : Raatira, 'Orero ... pour représenter leur pays ou leur région.

Article 2 : La limitation d'âges

Chaque participant devra être âgés de 15 ans et plus. Pour la catégorie Danse Soliste, Musicien Soliste, Designer, Orero et Raatira, l'âge obligatoire est de 18 ans.

Article 3 : Les types de compétition et participation financière

Chaque entité (groupe de danse) ou participant (soliste danseur, soliste musicien, 'orero, ra'atira) devra s'acquitter d'une participation selon les informations indiquées sur la fiche d'inscription. Tous les solistes désireux concourir s'inscrivent de manière indépendante. Tous les groupes qui s'inscrivent peuvent notamment proposer des solistes pour les autres catégories.

La participation financière aux différents concours se fait de la manière suivante :

Catégorie Groupe de danse : \$300 dollars U.S.
 Catégorie Danseur(se) Soliste : \$100 dollars U.S.
 Catégorie Musicien(ne) Soliste : \$100 dollars U.S.
 Catégorie Designer de costume de 'ori : \$100 dollars U.S.
 Catégorie spéciale : Raatira & Orero : Gratuit

Chaque compétition par catégorie est indépendante.

Article 4 : Le thème

Chaque catégorie présentera un thème tiré du patrimoine de la Polynésie française.

Chaque catégorie de concours présentera un dossier pour que le jury prenne connaissance des prestations des groupes et solistes.

Article 5 : La langue

Chaque écrit utilisera une des langues polynésiennes de la Polynésie française, la langue choisie sera porteuse des prestations qui seront données. Le jury appréciera de voir le lien entre la danse, la musique, les danses, les costumes et le thème choisi.

Article 6 : La Programmation

La programmation des soirées (ordre, passage, ...) sera définie par l'organisateur, dès la fermeture des inscriptions. Les groupes ou solistes inscrits hors délai passeront après tous les autres.

Article 7 : La durée des prestations par catégorie

Catégories	Minimum	Maximum
Danseur soliste (ote'a et 'aparima)	4 min	6 min selon les chants et rythmes choisis
Groupe de danse (ote'a, 'aparima, 'orero, ...)	12 min	30 min
Musicien soliste	4 min	6 min
Designer de costumes de 'ori	N/A	N/A selon l'organisation du fashion show du 04 avril

- danseur soliste : une programmation présentera l'ordre de passage des 'otea et des 'aparima pour laisser du temps aux danseurs de se préparer.
- Groupe de danse qui présenterait toutes les catégories : le minimum de temps serait de 4+12+4 = 20 min et au maximum de 42 min. / si le groupe présente uniquement sa prestation et celle de son soliste musicien, min : 16 min,max : 36 min.

Les membres du jury

Article 8 : Les membres du jury

Le jury est composé de 7 membres et plus. Ils sont désignés par Matani KAINUKU. Les membres du Jury de la coupe du monde de 'ori tahiti sont des personnalités reconnues dans le monde du 'ori tahiti en danse, en chant, en musique, en costume. Leur décision est souveraine.

Chacun compte pour une voix. En cas de litige, le président compte pour 2 voix.

Les membres du jury participent notamment à améliorer le concept Heiva international et Coupe du Monde de 'ori tahiti.

Avant la compétition, le jury est informé de l'organisation générale : thème des groupes, participants, critères de notation, rencontre des groupes avant et après la compétition pour notifier des observations et apporter des conseils permettant d'améliorer les prestations. L'organisateur est le seul responsable de l'organisation de cette rencontre voire de son annulation.

Un membre de l'organisation se chargera de calculer les points des groupes et solistes pour rendre compte au jury du classement utile pour la délibération et la réunion post-événement. Les résultats sont annoncés en la présence de ce membre.

Article 9 : Les missions des membres du jury

- juger la prestation de chaque catégorie à partir des critères de notation définis par Matani KAINUKU.
- Attribuer des pénalités aux catégories pour manquement ou non respect de certains points du règlement (entre dix et cent points sur le total de la prestation).
- Délibérer sur les potentiels et les manques des prestations de chaque catégorie.
- Maintenir de manière confidentielle les observations données sur chaque catégorie et garder secret les résultats.
- Remettre les prix à chaque podium et à chaque catégorie.
- Apporter son expertise pour faire des observations constructives et améliorer les prestations.
- Faciliter l'organisation de la manifestation (avant, pendant, après).

La catégorie Groupe de danse

Cette catégorie est ouverte à tout groupe de danse, à toute école de danse, ou association (de niveaux débutants et/ou professionnels) de la Polynésie et de l'étranger. Chaque entité représentera son pays ou sa région.

Article 10 : Les inscriptions

Chaque groupe de danse devra s'inscrire à partir du formulaire d'inscription et payera sa participation selon les conditions indiquées.

Article 11 : La date limite d'inscription

Les inscriptions seront closes en janvier 2018, sauf cas exceptionnel jugé par l'organisateur (par exemple : lorsqu'une compétition a lieu entre janvier et avril).

Article 12 : Les types de danse

Les groupes présentent un spectacle suivant un thème de leur choix incluant les types de danse suivants : 'otea, 'aparima, 'otea vava, haka, pata'u, pa'o'a, hivinau. Chaque groupe songera à équilibrer de manière équitable en durée les différentes danse.

Le style est libre : traditionnel, contemporain. C'est le spectacle et son message qui comptent.

Chaque groupe pourra présenter un Ra'atira Ti'ati'a et un 'Orero (différent du Ra'atira).

Article 13 : Le nombre d'artistes

Chaque groupe de danse doit avoir 30 artistes au minimum et 60 au maximum : sont inclus les musiciens, les chanteurs, les danseurs, le ra'atira ti'ati'a et le 'orero, un costumier, les acteurs, tout autre responsable et toutes personnes sur scène durant la prestation. Les artistes sont polynésiens et/ou étrangers. Ils déterminent le pays ou la région qu'ils souhaitent représenter.

Article 14 : La communication

Pour les besoins de l'organisateur, chaque groupe présentera : une photo du groupe, une photo du leader du groupe, une biographie (avec moins de 300 mots, en français, en tahitien et en anglais pour les présentateurs et les spectateurs), une description du spectacle (résumé en une page maximum), en version numérique avec une résolution d'au moins 300 dpi-high résolution). Ces informations seront utilisées pour promouvoir, annoncer et organiser l'événement.

Chaque groupe devra rendre une liste des artistes (Nom, prénom, date de naissance).

Délai de transmission de ces documents : janvier 2018, pour établir un programme et organiser la logistique.

Article 15 : Les costumes

Tous les costumes sont permis : moré, tissu, végétal (frais ou sec). Chaque groupe est libre de choisir le costume approprié pour l'expression de son thème et selon des danses choisies.

Article 16 : Les pas de danse

Tous les pas de danse sont autorisés ainsi que leurs variantes. Leur choix doit être justifié par le thème choisi par le groupe.

Article 17 : La durée de la prestation

Toute prestation du groupe dure au minimum douze minutes (12 min) et au maximum trente minutes (30 min).

Article 18 : La présentation du thème aux membres du jury

Tout groupe de danse est sollicité pour présenter leur thème et les choix artistiques aux membres du jury. La présentation se fera dans la langue de leur choix : le thème, le filage du spectacle, les chorégraphies, la musique, les costumes, d'autres actions utiles pour éclairer le jury.

Durée de la présentation : 15 minutes.(Jeudi 5 Avril 2018 a 9h00)

La catégorie : danseur-danseuse soliste

Cette catégorie est ouverte à toutes les personnes qui ont déjà gagné une 1ère, 2nd ou 3ème place dans une compétition de 'ori tahiti en Polynésie française ou à l'étranger (Europe, Etats-unis, Mexique, Japon, Hawaii, etc)... ainsi qu'à celles qui sont diplômées du conservatoire artistique de la Polynésie française ou en voie d'obtenir le diplôme.

Chaque participant devra mettre en connexion ses savoirs sur la langue, le thème choisi et la danse. Chaque catégorie de danse Otea et Aparima aura un thème.

Chaque danseur ou danseuse sélectionnera 5 jours avant la compétition parmi dix thèmes à chorégrapier : un parmi 5 en Otea et un parmi 5 en 'aparima. Le et la meilleure danseuse seront ceux qui ont accumulé le plus de points dans les deux catégories (sur le plan technique et artistique) en créant des émotions et en exprimant au mieux le thème choisi.

Article 19 : Les inscriptions

Chaque candidat devra s'inscrire à partir du formulaire d'inscription et payera sa participation selon les conditions indiquées.

Article 20 : La date limite d'inscription / la participation qui augmente au fur et à mesure

- Avril 2017 à janvier 2018 : \$100 dollars/pers
- Février 2018 au 30 mars 2018 : 125 dollars/pers
- 31 mars 2018 : inscription fermée, sauf cas exceptionnel de concours (200 dollars/pers)

Article 21 : Obligations

Dès enregistrements, les candidats peuvent accéder à la liste des 'Otea et des 'Aparima. Les thèmes (textes, musique, mélodies) sont identifiés par l'organisateur.

Les outils sont envoyés aux candidats par voie numérique (musique et texte).

Article 22 : La programmation

La programmation est définie par l'organisateur dès que tous les candidats ont tiré au sort leurs 2 musiques (otea et aparima).

Article 23 : Le choix du thème

Chaque candidat choisit un OTEA et un seul APARIMA, cinq jours avant la compétition. Tous les candidats recevront un thème à danser dans chaque catégorie. Sur scène, ils danseront à 2 maximum sur le même thème.

Chaque thème sera présenté au public pour les familiariser avec les concepts et les critères de notation : langue, thème, texte, danse, musique costume. Sur scène, chaque candidat est appelé selon la programmation, les numéros et le thème sont annoncés aux membres du jury qui évaluent les prestations.

Chaque candidat ne danse qu'une seule fois.

Article 24 : Les costumes

OTEA :

vahine → les vahine porteront un pareo (attaché à la taille, pas d'attache boudin) et un haut blanc uniquement. Selon leur thème, elle portera uniquement des végétaux verts, uniquement verts, sans fleurs.

Tane → les tane porteront un tihere blanc avec des végétaux verts adaptés au thème.

APARIMA :

Vahine et Tane porteront un vêtement de leur choix selon le thème tiré au sort avec des végétaux et/ou des colliers libres.

Article 25 : La durée

Les OTEA et les APARIMA auront entre 4 et 6 minutes de temps de prestation.

Article 26 : Impératifs

Selon le nombre de participants, cela déterminera l'heure de début de la coupe du monde de 'ori tahiti – démarrage à 16 heures – convocation à 14h.

- Communication : une photo, le palmarès.

La catégorie : Musicien(ne) soliste

Cette catégorie est ouverte à tous les musiciens et musiciennes solistes (incluant les musiciens participant dans la catégorie groupe de danse) de percussions traditionnelles polynésiennes. Chaque musicien représentera son pays ou sa région.

Article 27 : Les inscriptions

Chaque candidat devra s'inscrire à partir du formulaire d'inscription et payera sa participation selon les conditions indiquées.

Article 28 : La date limite d'inscription / la participation qui augmente au fur et à mesure

- Janvier 2018 sauf cas exceptionnel de concours

Article 29 : Obligations

Le soliste qui participe à ce concours doit avoir obligatoirement :

- 6 à 12 instruments ;
- le pahu tupa'i rima, le faatete, le tari parau, le to'ere, le 'ihara ...
- pas de cordes, pas de voix, ni de flûte.

Article 30 : Le nombre

1 seul musicien sur scène, appartenant à un seul groupe, de musique ou de danse, d'un seul pays ou région.

Article 31 : La communication

Chaque candidat devra présenter :

- une photo individuelle, une biographie (moins de 300 mots en français, tahitien, anglais), une description du thème de prestation, le tout en version numérique.
- Date limite en janvier 2018 pour la rédaction le livret du Heiva international.

Article 32 : Le costume

- Tiputa ou pareo ou moré et coiffe (couronne de végétaux frais ou secs, chapeau, ...)

Article 33 : Les Selections / Theme et Musique

- Si l'organisateur a plus de 20 solistes inscrits, nous sélectionnerons la moitié du nombre, et seulement 6 finalistes: la sélection sera jouée sur au moins 5 des rythmes traditionnels suivants: pahae, hitoto, takoto, tiaré taporo, tariaria, puarata
- Pour la coupe du monde, seulement 6 musiciens sélectionnés maximum (3 pour le 1er jour de l'OTWC et 3 pour le 2ème jour de compétition)
- Liberté totale de choix: la musique doit avoir un thème (écrit en tahitien) _ UN NOM TAHITIEN

Article 34 : La durée de prestation

Entre 4 minutes et 6 minutes maximum.

**Selon le nombre de participants, cela déterminera l'heure de début de la coupe du monde de 'ori tahiti – démarrage à 16 heures – convocation à 14h.

La catégorie : Designer de costume de 'ori tahiti

Cette catégorie est ouverte à toutes les personnes qui savent designer un costume de danse (pouvant aussi appartenir à un groupe de danse). Chaque designer représentera son pays ou sa région.

Article 35 : Les inscriptions

Chaque groupe ou candidat designer devra s'inscrire à partir du formulaire d'inscription et payera sa participation selon les conditions indiquées.

Article 36 : La date limite d'inscription / la participation qui augmente au fur et à mesure

- 31 janvier 2018 sauf cas exceptionnel de concours

Article 37 : Obligations

Le designer costumier qui participe à ce concours doit avoir obligatoirement :

- 2 grands costumes Hura nui à base de moré et d'accessoires ; un costume vahine, un costume Tane, de danse ;
- selon un thème libre, avec un mix entre des matériaux locaux et importés, végétal frais et sec selon le thème ;
- les danseurs exécuteront une danse traditionnelle avec les costumes.

Article 38 : La programmation

Les œuvres artistiques seront présentées lors de la soirée FASHION SHOW le 04 avril au soir dès 19h à TFTN sur Paepae à Hiro. La programmation est définie dès fermeture des inscriptions.

Lors de cette soirée : les candidats solistes pour le world cup seront présents et notamment des designers de vêtements.

Article 39 : La communication

Chaque candidat devra présenter :

- une photo individuelle, une biographie (moins de 300 mots en français, tahitien, anglais), une description du thème de prestation des costumes, le tout en version numérique.

Article 40 : Le jury et l'annonce des résultats

- Composé de 3 personnalités du fenua : traditionnel, contemporain, designer
- Délibèrera le soir du 04 avril 2018 après les prestations. Et les résultats seront annoncés le samedi 07 avril à To'ata.
- Les autres costumes seront exposés dans la salle MURIAVAI durant le Heiva international.